



CAB SAS - Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

**ASSOCIATION DE GESTION O.G.E.C
A.E.P DE L'INSTITUTION SAINTE ANNE**

117 Rue du Président Kennedy
33110 LE BOUSCAT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024**

- 9, rue Théodore Blanc - Le lac - 33049 BORDEAUX CEDEX - Tél. 05 56 69 81 26 - E-mail : cab-bordeaux@cab.experts-comptables.fr
- 32, avenue de Taussat - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS - Tél. 05 56 82 95 34 - E-mail : cab-andernos@cab.experts-comptables.fr
- 6, route de Bordeaux - 33340 LEPARRE-MEDOC - Tél. 05 56 41 84 91 - E-mail : cab-lesparre@cab.experts-comptables.fr
- 2, rue Alexandre Dumas - 33680 LACANAU-OCEAN - Tél. 05 56 69 81 26 - E-mail : cab-lacanau@cab.experts-comptables.fr

Site web : www.cab.experts-comptables.fr

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 € - R.C. Bx 409 052 883 - N° Identification TVA Intracommunautaire FR 21 409 052 883

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la Région Nouvelle-Aquitaine
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2024

A l'Assemblée Générale de l'Association de gestion O.G.E.C / A.E.P de l'Institution Sainte Anne

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 12 décembre 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de gestion O.G.E.C / A.E.P de l'Institution Sainte Anne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous portons à votre connaissance un élément qui est de nature à justifier notre réserve, figurant sur le rapport sur les comptes clos au 31 août 2017 et se poursuivant depuis sur tous les comptes arrêtés.

En effet, votre Association détient une créance de 6 046 084 €uros sur sa filiale la SCI SAINTE ANNE. Nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de la recouvrabilité de cette créance.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le point suivant exposé dans la note « Subvention d'équipement » de l'annexe des comptes annuels concernant la justification des avances réalisées par l'OGEC au profit de la SCI SAINT ANNE.
- Le point suivant exposé dans la note « Produits à recevoir » de l'annexe des comptes annuels concernant la participation de la Commune de Saint Médard en Jalles.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier.

***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement
d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 2 décembre 2024.

***Responsabilités des commissaires aux comptes
relatives à l'audit des comptes annuels***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

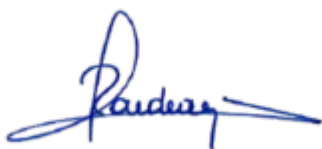
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 25 janvier 2025

Pour la SAS CAB
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Rondeau Pichardie', with a stylized flourish at the end.

Isabelle RONDEAU PICHARDIE
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Septembre 2023 au 31 Août 2024

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2024 12			Exercice N-1 31/08/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	4 277	3 227	1 050	1 625	575	35.38
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	62 123	62 123				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	2 310 146	1 916 608	393 539	493 778	100 239	20.30
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	6 047 532	1 448	6 046 084	5 954 035	92 049	1.55
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	19 271		19 271	19 271		
	Total I	8 443 350	1 983 406	6 459 944	6 468 708	8 765	0.14
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 077	12 505	3 572	2 728	844	30.94
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	746 294		746 294	794 900	48 606	6.11
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 084 628		1 084 628	785 575	299 052	38.07
	Charges constatées d'avance (2)	105 912		105 912	117 418	11 506	9.80
	Total II	1 952 911	12 505	1 940 406	1 700 621	239 785	14.10
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	10 396 261	1 995 911	8 400 350	8 169 330	231 020	2.83

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2024 12	Exercice N-1 31/08/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	156 506	156 506		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	6 565 591	6 350 534	215 057	3.39
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	318 886	215 057	103 829	48.28
	Situation nette (sous total)	7 040 983	6 722 097	318 886	4.74
	Fonds propres consommptibles				
	Subventions d'investissement	3 165	5 561	2 396-	43.08-
	Provisions réglementées				
	Total I	7 044 148	6 727 657	316 491	4.70
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	102 719	99 185	3 534	3.56
	Total III	102 719	99 185	3 534	3.56
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	313 197	289 523	23 675	8.18
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	127 885	160 512	32 627-	20.33-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	608 075	724 884	116 809-	16.11-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	204 325	167 569	36 757	21.94
	Total IV	1 253 482	1 342 487	89 005-	6.63-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 400 350	8 169 330	231 020	2.83



(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2024 12	31/08/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	1 733	876	857	97.89
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	3 344 972	2 986 182	358 790	12.02
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 260 745	1 268 823	8 078	0.64
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	57 396	86 272	28 876	33.47
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	27 951	16 559	11 392	68.80
Total I	4 692 798	4 358 712	334 086	7.66
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	2 441 713	2 185 934	255 778	11.70
Aides financières	5 383	3 466	1 917	55.31
Impôts, taxes et versements assimilés	132 493	134 298	1 805	1.34
Salaires et traitements	1 182 956	1 221 472	38 516	3.15
Charges sociales	409 790	408 952	837	0.20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	143 987	141 152	2 835	2.01
Dotations aux provisions	7 473	24 345	16 872	69.30
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	36 617	28 964	7 653	26.42
Total II	4 360 411	4 148 583	211 828	5.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	332 387	210 129	122 258	58.18

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2024 12	31/08/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 371	1 351	2 020	149.46
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	3 371	1 351	2 020	149.46
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	3 371	1 351	2 020	149.46
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	335 758	211 481	124 277	58.77
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	5 268	6 650	1 382-	20.78-
Sur opérations en capital	126 908	143 753	16 845-	11.72-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	132 176	150 403	18 227-	12.12-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	26 548	6 827	19 721	288.87
Sur opérations en capital	122 500	140 000	17 500-	12.50-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	149 048	146 827	2 221	1.51
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	16 872-	3 576	20 448-	571.79-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	4 828 345	4 510 466	317 879	7.05
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 509 459	4 295 410	214 049	4.98
5. EXCEDENT OU DEFICIT	318 886	215 057	103 829	48.28

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'établissement d'enseignement catholique Emmanuel D'ALZON comprenant un collège & une école élémentaire sur la commune de SAINT MEDARD EN JALLES constitue une annexe de l'établissement scolaire SAINTE ANNE dont le siège est au BOUSCAT. Cet ensemble est géré par l'ASSOCIATION OGEC AEP INSTITUTION SAINTE ANNE.

La SCI SAINTE ANNE, dont l'OGEC AEP SAINTE ANNE est associée à hauteur de 95% a sollicité l'OGEC AEP SAINTE ANNE pour le financement des décaissements liés à l'avancement des constructions.

L'ensemble des avances à la SCI SAINTE ANNE par l'OGEC AEP SAINTE ANNE s'est élevé à la somme de 92 049 euros au cours de l'exercice 2023-2024.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 277		
Constructions sur sol d'autrui	62 123		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	49 185		
Installations générales agencements aménagements divers	1 567 647		8 805
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	650 142		34 368
TOTAL	2 329 097		43 173
Autres participations	5 955 483		92 049
Prêts, autres immobilisations financières	19 271		
TOTAL	5 974 754		92 049
TOTAL GENERAL	8 308 128		135 222

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 277	4 277
Constructions sur sol d'autrui			62 123	62 123
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			49 185	49 185
Installations générales agencements aménagements divers			1 576 451	1 576 451
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			684 510	684 510
TOTAL			2 372 270	2 372 270
Autres participations			6 047 532	6 047 532
Prêts, autres immobilisations financières			19 271	19 271
TOTAL			6 066 803	6 066 803
TOTAL GENERAL			8 443 350	8 443 350

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 652	575		3 227
Constructions sur sol d'autrui	62 123			62 123
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 977	3 889		37 866
Installations générales agencements aménagements divers	1 374 232	52 067		1 426 300
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	364 987	87 455		452 442
TOTAL	1 835 319	143 412		1 978 731
TOTAL GENERAL	1 837 971	143 987		1 981 958

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	575				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 889				
Instal.générales agenc.aménag.divers	52 067				
Matériel de bureau informatique mobilier	87 455				
TOTAL	143 412				
TOTAL GENERAL	143 987				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise	156 506				156 506
Réserves	6 350 534	215 057			6 565 591
Excédent ou déficit de l'exercice	215 057	215 057 -			318 886
Situation nette	6 722 097		318 886	0 -	7 040 983
Subventions d'investissement	5 561		2 013	4 409	3 165
TOTAL I	6 727 657		2 013	4 409	7 044 148

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	99 185	3 534			102 719
TOTAL	99 185	3 534			102 719

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 448				1 448
Sur comptes clients	9 526	12 505		9 526	12 505
TOTAL	10 974	12 505		9 526	13 953
TOTAL GENERAL	110 159	16 039		9 526	116 672
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 505		9 526	

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	6 046 084	0	6 046 084
Autres immobilisations financières	19 271	19 271	
Autres créances clients	16 077	16 077	
Personnel et comptes rattachés	101	101	
Groupe et associés	47 333	47 333	
Débiteurs divers	698 861	698 861	
Charges constatées d'avance	105 912	105 912	
TOTAL	6 933 638	887 554	6 046 084

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	313 197	313 197		
Personnel et comptes rattachés	34 754	34 754		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 663	78 663		
Autres impôts taxes et assimilés	14 468	14 468		
Autres dettes	608 075	608 075		
Produits constatés d'avance	204 325	204 325		
TOTAL	1 253 482	1 253 482		

Variation des fonds propres**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les acquisitions au cours de l'exercice 2023-2024 se sont élevées à :

- Inst. agcts. amngts LE BOUSCAT	5 301 E
- Inst. agcts. amngts ALZON	3 504 E
- Matériel bureau informatique LE BOUSCAT	5 057 E
- Matériel bureau informatique ALZON	10 207 E
- Mobilier scolaire LE BOUSCAT	1 007 E
- Mobilier mob 1/2 pension ALZON	18 099 E

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	216 000
Disponibilités	1 726
Total	217 726

L'essentiel de cette provision (216 000 €) représente la participation de la commune de Saint Médard en Jalles pour 2020/2021 + 2021/2022 + 2022/2023 + 2023/2024 concernant le site Emmanuel d'Alzon.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 462
Dettes fiscales et sociales	53 224
Total	94 686

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	105 912
Total	105 912
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	204 325
Total	204 325

Subventions d'équipement

Une convention de subvention Fonds d'Investissement Immobilier (FDI) a été signé par l'OGEC AEP SAINTE ANNE & l'UDOGEC 33 (54 Boulevard GODARD 33000 BORDEAUX). L'objet de cette convention est le versement d'une subvention au titre du FDI par l'UDOGEC 33 pour la construction d'un groupe scolaire à ST MEDARD EN JALLES (Ecole & Collège) " Etablissement EmmanuelD'ALZON ".

Le montant accordé est de 962 500 euros. Le versement de cette subvention est étalé sur dix années, le premier versement ayant eu lieu pour la somme de 175 000 euros sur l'exercice clos le 31 Août 2021, le second pour 157 500 euros sur l'exercice clos (31 Août 2022), le troisième pour 140 000 euros sur l'exercice clos le 31 Août 2023 & le quatrième pour 122 500 euros sur cet exercice (31 Août 2024). Les autres versements seront versés selon un calendrier étalé de décembre 2023 à décembre 2029 de façon dégressive.

La somme de 122 500 euros a été portée en réduction des avances réalisées par l'OGEC AEP SAINTE ANNE à la société SCI SAINTE ANNE, suite à une convention signée entre l'OGEC AEP SAINTE ANNE & la SCI SAINTE ANNE (Maitre d'oeuvre & propriétaire de la construction à SAINT MEDARD EN JALLES).

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

" En application de l'article 20 de la loi 2066-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif & à l'engagement éducatif, les rémunérations & avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles & salariés doivent être communiqués. Par souci de confidentialité, nous ne pouvons divulguer la rémunération des dirigeants salariés de l'association "

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	13
Agents de maîtrise et techniciens	5
Employés	27
Total	45

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 600 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 12 600 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : NEANT

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
PERSONNEL		102 719
Engagement total		102 719

Hypothèses de calculs retenues

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.
Les engagements ont été constatés sous forme de provision. Le montant inscrit au passif

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

du bilan au 31 Août 2024 s'élève à 102 719 Euros.

- Provision au 31 Août 2023 : 99 185 Euros
- Dotation au 31 Août 2024 : 3 534 Euros
- Provision au 31 Août 2024 : 102 719 Euros

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Il est fait application de la convention collective de l'enseignement privé non lucratif : Le nombre de mois d'indemnité dans les tables de calcul a évolué à la hausse.
- Le départ en retraite a lieu à l'âge légal.
- L'indemnité est soumise aux cotisations sociales & fiscales.
- Les salaires évoluent de l'ordre de 1 % l'an.
- La probabilité de présence dans l'entreprise & la table de mortalité différenciée par sexe ont été intégrées dans le calcul de cette provision.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			102 719

Le 24/01/2025
Mme Nicole LALANNE Présidente